

# Europe orientale



**Arménie**  
**Azerbaïdjan**  
**Bélarus**  
**Fédération de Russie**  
**Géorgie**  
**République de Moldova**  
**Turquie**  
**Ukraine**

Des femmes déplacées à Qizil Gum (Azerbaïdjan) travaillent sur leur machine à coudre dans le centre de réadaptation qui a été aménagé dans un ancien sanatorium.



## | FAITS MARQUANTS |

- Les Gouvernements du Bélarus, de la République de Moldova et de l'Ukraine ont redoublé d'efforts pour intégrer les réfugiés sur place. Même si l'accès à l'emploi demeure problématique, les réfugiés augmentent leurs chances d'obtenir un travail grâce aux cours de langue, à la formation professionnelle, aux allocations pour création d'entreprises et, au Bélarus et dans la République de Moldova, aux allocations pour le logement.
- Une transition gouvernementale prolongée a limité l'efficacité de l'organe chargé de l'asile en Ukraine. Beaucoup de demandeurs d'asile n'ont pu avoir accès à la procédure d'asile et la prise de décision était inférieure aux normes internationales. Le HCR a apporté une aide juridique et matérielle aux personnes relevant de sa compétence, en particulier celles qui ont des besoins spéciaux, et il a trouvé des solutions pour les personnes en quête de protection internationale.
- Se servant du Plan d'action en dix points comme cadre de travail, le personnel du HCR chargé de la protection et de la surveillance aux frontières et ses partenaires ont préparé des rapports sur les cas d'individus dans l'incapacité de demander l'asile dans des pays de l'Europe centrale. Certains courent encore le risque d'être détenus et renvoyés dans leur pays d'origine.
- En Azerbaïdjan, le Gouvernement a autorisé la création de petites initiatives dotant les réfugiés de moyens de subsistance, ce qui les a aidés à devenir plus autosuffisants.
- En Europe orientale, le HCR a continué de chercher des solutions pour les personnes déplacées et les réfugiés, notamment ceux qui souhaitent peut-être s'intégrer sur place dans leur pays d'asile. Des enquêtes ont facilité la mise au point de mécanismes qui appuient les demandes de réinstallation et les prestations d'aide au rapatriement librement consenti.
- Le HCR a collaboré avec ses homologues de développement sur des stratégies d'autosuffisance qui devraient permettre de réduire progressivement le besoin d'allocations mensuelles d'assistance de base.

## | Environnement opérationnel |

Plus de 4 000 personnes ont demandé l'asile en Europe orientale en 2010, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2009. Néanmoins, beaucoup d'autres individus ont choisi ne pas présenter de demande d'asile pour de multiples raisons, notamment parce qu'ils ont préféré solliciter une protection en Europe occidentale, parce qu'ils estimaient que les pays de l'Europe orientale ne prodiguent pas de protection suffisante, ou même que les projets d'intégration sur place dans la sous-région sont limités. Des rapports crédibles affirment aussi que les candidats à l'asile ont eu des difficultés à entrer sur le territoire ou que leur demande n'a pas été enregistrée par les autorités sollicitées.

Le taux de reconnaissance du statut de réfugié demeure faible, avec seulement 1 500 demandeurs d'asile reconnus comme réfugiés par les autorités respectives. De plus, beaucoup de ceux qui ont obtenu le statut de réfugié relèvent de régimes de protection temporaire ou complémentaire, qu'il faut souvent renouveler tous les ans ou qui n'offrent pas le même niveau de droits et de protection sociale que le statut de réfugié.

L'apatridie, résultant en particulier de la dissolution de l'ex-Union soviétique, demeure un sujet de préoccupation dans l'ensemble de la sous-région. On ignore le nombre exact d'apatrides en Europe orientale, mais le HCR l'estime à quelque 120 000 personnes. Le HCR aide les pays de l'Europe orientale à recenser les apatrides ainsi que les personnes risquant de le devenir et les encourage à recueillir des données pertinentes, à maintenir un registre central et à introduire une procédure centralisée, équitable et efficace pour la détermination de l'apatridie. Les études sur l'apatridie, y compris les analyses d'écart, ont fait l'objet de discussions avec les gouvernements dans la sous-région.

Les pays de l'Europe orientale continuent d'accueillir plusieurs centaines de milliers de personnes déplacées, principalement dans le Caucase méridional. Beaucoup de ces personnes sont déracinées depuis près de vingt ans et les solutions à long terme à leurs problèmes dépendent de l'élimination des causes à l'origine du conflit. Leur vie est aussi difficile en raison de l'absence de politiques nationales d'intégration sur place.

## | Réalisations et impact |

Le nombre modeste de demandeurs d'asile, les problèmes rencontrés pour avoir accès au territoire et les faibles taux de reconnaissance sont des indicateurs de la précarité générale des régimes d'asile en Europe orientale. Le HCR s'efforce de renforcer les systèmes nationaux d'asile, et il veille à ce que la législation et les procédures créent les conditions pour des procédures équitables et transparentes en vue de reconnaître le statut de réfugié et d'apporter une protection à ceux qui en ont besoin.

Si beaucoup de pays ont mis en place une nouvelle législation sur l'asile, ou sont en passe de le faire, il existe un certain nombre de cas où les pratiques et les procédures ne respectent pas les normes internationales. Les régimes d'asile sont particulièrement vulnérables pendant les réformes gouvernementales, qui peuvent aboutir à une vacance dans les structures administratives.

Par conséquent, dans beaucoup de pays de l'Europe orientale, le HCR intervient de plus en plus fréquemment au nom d'individus ou de groupes pour leur garantir l'accès au territoire,



aux procédures et aux mécanismes de recours. Son objectif est de recenser et de soutenir les individus tout en aidant les décideurs et les gouvernements à améliorer les systèmes. Si aucune autre solution n'est possible, le HCR facilite la réinstallation. Près de 435 personnes ont été réinstallées à partir de la région (à l'exclusion de la Turquie) en 2010.

Pendant l'année, le HCR a privilégié la mise en œuvre de stratégies fondées sur des solutions. Près de 5 000 réfugiés ont été profilés et consultés en vue de renforcer leurs perspectives d'intégration sur place. De plus en plus, le HCR se tourne vers les acteurs du développement pour veiller à ce que les besoins des réfugiés et, dans de nombreux cas, des déplacés internes, soient intégrés dans les cadres nationaux de développement.

## | Contraintes |

Dans l'ensemble de la sous-région, le HCR a aidé les gouvernements à identifier et assister les personnes en quête de protection internationale. Néanmoins, lorsque le consensus politique requis pour étayer la protection internationale fait défaut, le HCR est obligé de mener des interventions de protection directe.

L'intégration sur place des réfugiés reconnus dans les pays d'Europe orientale est demeurée difficile, en raison des politiques gouvernementales restrictives, du manque de logements convenables et d'accès aux activités rémunératrices et de la xénophobie croissante. Il faut sans attendre mettre en place des projets d'intégration sociale pour garantir la viabilité de l'intégration locale des réfugiés.

## | Opérations |

Les opérations en **Géorgie**, dans la **Fédération de Russie** et en **Turquie** font l'objet de chapitres distincts.

En **Arménie**, le Haut Commissariat a mené des activités de renforcement des capacités destinées à consolider la législation et les politiques en vue de garantir un traitement correct des questions relatives aux réfugiés et à l'asile, l'accueil et les soins des réfugiés et la recherche de solutions durables.

Le HCR a continué de promouvoir la naturalisation des réfugiés restants et leur intégration véritable dans le tissu économique, culturel et social de la société. Il a plaidé en faveur de l'inclusion des réfugiés dans le système d'aide sociale de l'État et d'autres services disponibles pour les groupes défavorisés et il a agi comme catalyseur pour mobiliser les partenaires de développement à l'appui de leur intégration.

À ceux qui sont incapables de subvenir à leurs besoins les plus fondamentaux, le HCR a apporté une assistance ciblée, axée sur l'autonomie et l'autosuffisance. Ainsi, la construction de logements sociaux pour quelque 45 familles réfugiées vulnérables et d'une école a été achevée et les bâtiments ont été inaugurés dans la province de Syunik. Le HCR a soutenu la réinstallation de quatre réfugiés qui ne pouvaient pas bénéficier d'une protection nationale. Le Haut Commissariat a également collaboré étroitement avec le FNUAP pour sensibiliser la communauté réfugiée à la nécessité de prévenir et de traiter la violence sexiste.

En **Azerbaïdjan**, le HCR a distribué une allocation aux réfugiés pour les aider à satisfaire leurs besoins fondamentaux ; en moyenne, 2 450 personnes en ont bénéficié chaque mois. En outre, plus de 2 400 visites ont été rendues pour prodiguer soutien et conseils, et quelque 1 800 personnes ont obtenu une aide pour les soins médicaux de base. Afin de promouvoir l'intégration sur place, dix familles ont reçu des bourses qui les ont aidées à créer de petites entreprises, et 60 réfugiées ont été formées à la confection de bijoux en perles, à la broderie, à la coiffure et au tricot.

Le Haut Commissariat a continué d'intervenir auprès du Gouvernement azerbaïdjanais pour qu'il renforce son mécanisme d'asile et qu'il garantisse des procédures équitables, et aussi qu'il accorde le droit de travailler aux réfugiés de longue date. Bien que quelque 85 personnes aient présenté une demande d'asile, le Gouvernement n'a accordé aucun statut de réfugié pendant l'année. Le HCR a financé une aide juridique pour 335 réfugiés et plus de 7 000 déplacés internes, et 95 réfugiés ont été acceptés pour la réinstallation. Une trentaine de réfugiés ont regagné volontairement leur pays d'origine, munis d'une allocation de rapatriement. Le HCR a distribué des vêtements aux réfugiés et aux personnes déplacées vulnérables.

Le Bureau régional du HCR à Kiev, qui couvre le **Bélarus**, la **République de Moldova** et l'**Ukraine**, s'est employé à relever les normes de protection, à répondre aux besoins de base, à améliorer l'intégration sur place et à encourager l'adhésion aux conventions sur l'apatridie. Les projets de consultation juridique du HCR en Ukraine, au Bélarus et dans la République de Moldova ont aidé à cerner et à régler les problèmes de protection de plus de 1 000 personnes. Le taux global de reconnaissance comparé au nombre de demandes dans la sous-région est faible, mais près de 170 réfugiés ont été réinstallés, 12 ont opté pour le rapatriement

librement consenti et 60 ont été naturalisés. En Ukraine, environ 2 100 apatrides ont été naturalisés.

Un soutien a été apporté aux gouvernements respectifs et aux organisations de la société civile pour renforcer leurs capacités. Une assistance de base a permis à près de 1000 personnes de satisfaire leurs besoins matériels, sanitaires et sociaux.

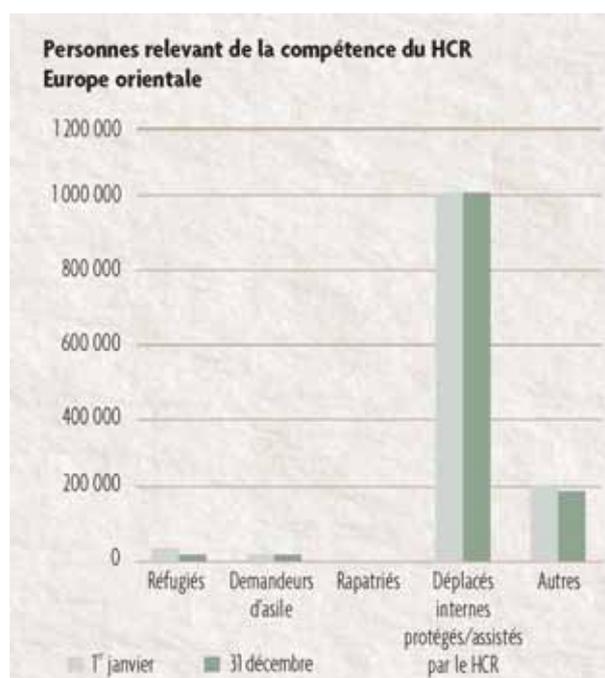
Le HCR et ses partenaires se sont attachés à promouvoir l'intégration sur place dans la sous-région. Dans les trois pays, plus de 200 réfugiés ont suivi des cours dans les trois langues officielles respectives, alors que 40 personnes bénéficiaient d'une formation professionnelle. Au Bélarus, des réfugiés ont reçu une aide à l'intégration et des conseils sur l'autonomie et l'emploi, ainsi qu'une formation professionnelle.

Un projet sur l'entrepreneuriat social a été entrepris et un atelier de couture a créé dix nouveaux emplois. Pour répondre aux besoins d'hébergement, plus de 60 familles ont obtenu une aide qui leur permettra d'améliorer leur logement au Bélarus et dans la République de Moldova. Il est prévu de réparer trois immeubles résidentiels qui logeront dix familles réfugiées dans la République de Moldova.

## | Informations financières |

Les budgets pour les pays de l'Europe orientale sont dans l'ensemble demeurés stables au cours des cinq dernières années, avec un fort soutien des donateurs au Bélarus, à la République de Moldova et à l'Ukraine dans le domaine de l'intégration locale et de la protection. Il reste néanmoins beaucoup de problèmes de protection, en particulier là où le HCR est forcé d'intervenir directement pour dispenser une protection et trouver des solutions en l'absence de structures et procédures nationales.

En outre, et spécialement dans les situations de déplacement et de réfugiés prolongées, les projets de logement et d'activités procurant des moyens de subsistance sont à la fois onéreux et complexes, mais sont pourtant les plus demandés. Toutefois, ces projets créent des solutions, et pourraient agir comme catalyseurs pour l'action de la part des gouvernements et d'autres acteurs du développement.



## Budget et dépenses en Europe orientale | dollars E.-U.

Pays		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<b>Arménie</b>	Budget	2 874 443	0	1 246 777	0	<b>4 121 220</b>
	Dépenses	1 374 670	0	322 346	0	<b>1 697 016</b>
<b>Azerbaïdjan</b>	Budget	5 289 929	215 000	0	1 048 106	<b>6 553 035</b>
	Dépenses	2 789 741	211 809	0	490 097	<b>3 491 647</b>
<b>Géorgie</b>	Budget	7 035 775	810 000	0	52 953 822	<b>60 799 597</b>
	Dépenses	3 374 494	796 183	0	11 112 001	<b>15 282 678</b>
<b>Fédération de Russie</b>	Budget	8 922 557	792 241	2 570 429	12 364 486	<b>24 649 713</b>
	Dépenses	6 972 694	776 115	927 086	4 824 691	<b>13 500 586</b>
<b>Turquie</b>	Budget	17 023 965	250 000	310 000	110 000	<b>17 693 965</b>
	Dépenses	7 844 485	247 346	309 428	109 945	<b>8 511 204</b>
<b>Bureau régional en Ukraine<sup>1</sup></b>	Budget	11 341 282	580 050	0	0	<b>11 921 332</b>
	Dépenses	6 753 400	528 552	0	0	<b>7 281 952</b>
<b>Budget total</b>		<b>52 487 951</b>	<b>2 647 291</b>	<b>4 127 206</b>	<b>66 476 414</b>	<b>125 738 862</b>
<b>Total des dépenses</b>		<b>29 109 484</b>	<b>2 560 005</b>	<b>1 558 860</b>	<b>16 536 734</b>	<b>49 765 083</b>

<sup>1</sup>Inclut les activités au Bélarus et en République de Moldova.

## Contributions volontaires pour l'Europe orientale | dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
<b>EUROPE ORIENTALE - SOUS-RÉGION</b>					
États-Unis d'Amérique				12 470 000	12 470 000
<b>Europe orientale - Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 470 000</b>	<b>12 470 000</b>
<b>ARMÉNIE</b>					
Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la sécurité humaine		73 906			73 906
Fédération de Russie				83 333	83 333
<b>Arménie - Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>73 906</b>	<b>0</b>	<b>83 333</b>	<b>157 240</b>
<b>AZERBAÏDJAN</b>					
Commission européenne	360 750				360 750
Statoil Azerbaijan			50 000		50 000
<b>Azerbaïdjan - Sous-total</b>	<b>360 750</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>410 750</b>
<b>BÉLARUS</b>					
Commission européenne	815 596				815 596
Fédération de Russie				83 333	83 333
<b>Bélarus - Sous-total</b>	<b>815 596</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>83 333</b>	<b>898 929</b>

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
<b>GÉORGIE</b>					
<i>Australia for UNHCR</i>			29		29
<i>España con ACNUR (Espagne)</i>			108 563		108 563
Commission européenne	272 752		3 181 439		3 454 191
Japon				215 285	215 285
Donateurs privés - États-Unis	2 275				2 275
Suisse			470 810		470 810
États-Unis d'Amérique	131 667		10 175 866		10 307 533
<b>Géorgie - Sous-totale</b>	<b>406 694</b>	<b>0</b>	<b>13 936 706</b>	<b>215 285</b>	<b>14 558 686</b>
<b>RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA</b>					
Commission européenne	464 954				464 954
<b>République de Moldova - Sous-total</b>	<b>464 954</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>464 954</b>
<b>FÉDÉRATION DE RUSSIE</b>					
Commission européenne		204 822	539 802		744 624
Suisse			706 215		706 215
Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la sécurité humaine	50 000		324 500		374 500
Fédération de Russie				83 333	83 333
<b>Fédération de Russie - Sous-total</b>	<b>50 000</b>	<b>204 822</b>	<b>1 570 517</b>	<b>83 333</b>	<b>1 908 672</b>
<b>TURQUIE</b>					
Pays-Bas	49 513				49 513
Royaume-Uni	56 979				56 979
États-Unis d'Amérique	700 208				700 208
<b>Turquie - Sous-total</b>	<b>806 700</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>806 700</b>
<b>UKRAINE</b>					
Commission européenne	1 106 277				1 106 277
Suède	129 171				129 171
<b>Ukraine - Sous-total</b>	<b>1 235 448</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 235 448</b>
<b>Total</b>	<b>4 140 143</b>	<b>278 729</b>	<b>15 557 223</b>	<b>12 935 285</b>	<b>32 911 380</b>

Note: Inclut les coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat".